

## DESCRIPTIF

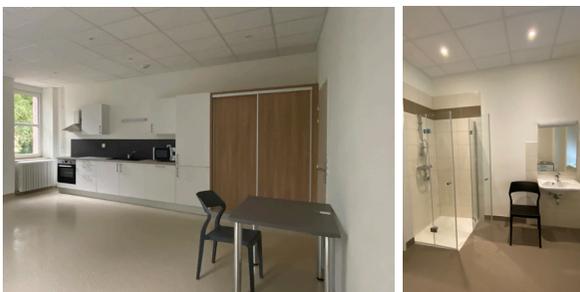
La résidence comprend :

- **16 appartements** d'une surface variable de 26 m<sup>2</sup> à 55 m<sup>2</sup>.
- **Un espace commun** permettant aux résidents d'organiser des activités en groupe.

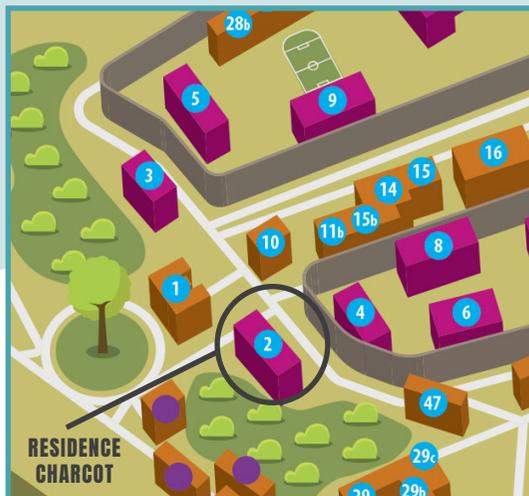


Chaque appartement se compose :

- D'un séjour/chambre
- D'une cuisine équipée
- D'une salle de bain



## LOCALISATION



## CONTACTS

POLE DE RÉADAPTATION PSYCHO-SOCIALE

**Jonathan DEHLINGER**

Poste interne : 79512

✉ [jonathan.dehlinger@chs-sarreguemines.fr](mailto:jonathan.dehlinger@chs-sarreguemines.fr)

PÔLE SARREGUEMINES - BITCHE - PRPS

**Dr Frédéric TRIEBSCH**

Secrétariat : 79834

✉ [marie-reine.vogel@chs-sarreguemines.fr](mailto:marie-reine.vogel@chs-sarreguemines.fr)

# RESIDENCE CHARCOT

*Appartements Associatifs*



# LES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

Les appartements associatifs ont été aménagés dans l'ancien bâtiment « Charcot ». Ils sont destinés à accueillir des résidents pour faire évoluer leurs compétences en matière d'autonomie.

## GESTION DES APPARTEMENTS

Le Pôle de Réhabilitation Psychosociale gère leur organisation et l'association « Le Club Psychothérapeutique » la partie administrative.

## A QUI S'ADRESSENT ILS ?

Ce dispositif cible des patients chroniques stabilisés, pour lesquels les tentatives d'intégration dans les structures de réhabilitation existantes (appartements protégés, foyers...) ne se sont pas avérées concluantes.

## POUR QUEL OBJECTIF ?

L'objectif principal poursuivi consistera, à travers un certain nombre d'actions ciblées et programmées, à préparer le résident à l'intégration dans un logement autonome.

# ACCES AU DISPOSITIF

Chronologie des étapes nécessaires à l'admission en Appartement Associatif :

**1** Prise de contact entre le médecin psychiatre référent du patient et le médecin responsable du dispositif.

**2** Evaluation des ressources et besoins du candidat (durée moyenne 2 mois), par le PRPS, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

**3** Constitution du dossier d'admission selon les critères suivants :

- Médical
- Social
- Autonomie et capacités d'évolution
- Adhésion du patient au projet de vie.

**4** Examen du dossier par la commission.

*Dossier de candidature disponible sur :  
Qualnet*

# LE FONCTIONNEMENT

- Admission pour une période d'essai de trois mois renouvelable une fois.
- Présence d'une gouvernante, dont le rôle est d'accompagner, d'animer, et de faciliter la communication.
- Possibilité pour les résidents de bénéficier de prestations extérieures (aide-ménagère, portage de repas..)
- Interventions à domicile effectuées par l'équipe soignante dont relève le résident.
- Participation de chaque résident à des activités animées par le PRPS.
- Organisation de bilans d'étape périodiques afin de mesurer l'évolution dans l'autonomie du résident.